

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 avril 2026

N°20260422.D09

Objet : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES REPRESENTANTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (10) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTE EXCUSÉE : (1)

- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu l'article L1411-5 du code de la commande publique.

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions relatives au fonctionnement des CCAS.

Vu le code général des collectivités et notamment ses dispositions relatives à la commande publique.

EXPOSE

Dans le cadre de l'installation du Conseil d'Administration du CCAS, il convient d'instituer une nouvelle commission d'appel d'offres (CAO) permanente.

La commission d'appel d'offres est obligatoire dès lors qu'il s'agit d'analyse des offres et d'attribuer des marchés publics en procédure formalisée au-dessus des seuils européens figurant en annexe du code de la commande publique.

La CAO est composée comme suit :

- la Présidente du CCAS (ou son représentant) en qualité de représentante de la CAO ;
- cinq membres titulaires du Conseil d'Administration du CCAS ;
- cinq membres suppléants, également issus du Conseil d'Administration.

Ces membres ont alors une voix délibérante. Elles peuvent également être constituées de membres à voix consultative. Parmi ces derniers peuvent être désignés en tant que membre de droit de agents de la commune et des personnalités invitées par la Présidente en raison de leurs compétences dans le domaine faisant l'objet du marché.

En application des articles D.1411-3 à D.141-5 du C.G.C.T, les membres de cette commission sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin de liste à main levée.

Il est demandé aux administrateurs souhaitant se présenter à cette élection de bien vouloir se constituer en double liste distinguant titulaires et suppléants. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Madame la Présidente recueille la/les candidature(s) de :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Mme MC NAB Anne-Gaëlle	M ARDOUIN Claude
Mme JUSOT Véronique	Mme PONS PETIT Brigitte
M ORDONNAUD Dominique	Mme ROY Laurence

Cette (Ces) candidature(s) est (sont) soumise(s) au vote des Administrateurs.

Le vote donne les résultats suivants :

- Nombre de voix « pour » : 10
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de voix « contre » : 0

Après en avoir délibéré et sur la base des résultats du vote organisé, le Conseil d'Administration :

- désigne, en qualité de représentants du CCAS pour la durée du mandat du Conseil d'Administration :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Mme MC NAB Anne-Gaëlle	M ARDOUIN Claude
Mme JUSOT Véronique	Mme PONS PETIT Brigitte
M ORDONNAUD Dominique	Mme ROY Laurence

- autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST

